



EN VRAC

www.unac.asso.fr



À tous PNC
AF

CDG : 01 48 64 49 29 01 41 56 40 76
ORY : 06 07 25 22 56 (mercredi & vendredi)

Lundi 8 octobre 2012

navigants@unac.asso.fr

MODIF COMPO PEQ EN NOVEMBRE

Seul l'accord de sortie de crise d'octobre 2011 signé par l'UNAC protège la compo-peq jusqu'à la prochaine saison hiver (28 octobre 2012).

Après cette date, la Direction pourra faire ce qu'elle veut en matière de composition d'équipage sans être limitée par un accord collectif. Elle ne s'en prive d'ailleurs pas puisqu'elle a décidé de façon unilatérale de prochaines modifications de compo-peq sur certains avions, pour l'instant le 773 14J et la P :

✈ 773 14J

À partir du 1^{er} novembre toutes les versions de cette machine seront exploitées avec **11 PNC** (1 CCP - 2 CC - 8 HST).

Il y aura donc **3 versions** de cette machine :

❶ Version COI DOM → PTP - FDF - RUN.

14C - 32S - 422M à 11 PNC

❷ Version COI international → TNR - SDQ - MRU - PUJ - HAV.

14C - 32W - 422M à 11 PNC

❸ Version internationale → YUL - CUN - MCO - BKK.

14J - 32W - 422M à 11 PNC.

✈ Modulation P

À partir du 1^{er} novembre la composition d'équipage en P sur **773** et **380** sera adaptée au remplissage de cette cabine. Cette modulation ne concerne que certaines lignes :

NRT - SIN - PVG - DXB - BEY - ABJ.

Sur ces vols la version d'exploitation sera limitée à 5 P (iso 8 sur 773 et 9 sur 380) et la compo peq à -1 (soit 14 sur 773 et 21 sur 380).

S'il devait y avoir plus de 5 Pax P au départ de Paris, un PNC sera déclenché de réserve. Si c'est au départ de l'escale, un PNC de l'arrière ira travailler en P et du RADD pour compo peq réduite sera octroyé à l'ensemble de l'équipage.

-1 PNC EN SEPTEMBRE 2013

Moins 1 PNC sur :

✈ **330, 340, 380, 747, 773** 42J.

Cette "révolution" n'interviendra que le 1^{er} septembre 2013, car elle est conditionnée à la mise en place du nouveau produit et des nouvelles méthodes de service.

Pour info, voici en quoi devrait consister le nouveau service :

➤ Apéro → Débarrassage au sac.

➤ Service 1^{ère} prestation avec plateaux 2/3 → 38 plateaux par VRA → 1 VRA par PNC et 1 phase de service.

➤ Débarrassage des plateaux en vrac et offre simultanée de thé café au gobelet chaud (vaisselle jetable sur les plateaux).

➤ Deuxième prestation chaude sur les vols longs sur plateaux 2/3 jetables avec mini cassolette type MC.

VOLS D'OBSERVATION SÉCURITÉ CABINE

Du 13 octobre au 22 décembre, et conformément à la demande de l'UNAC, prendra place une mission d'observation, qui permettra d'observer à l'échelle de la collectivité les pratiques en matière de Sécurité Cabine. Il ne s'agit en aucun cas d'une évaluation individuelle des PNC présents sur les vols observés, les données collectées resteront confidentielles et désidentifiées.

Cette étude approfondie permettra de faire un état des lieux factuel sur lequel il sera nécessaire de s'appuyer pour dégager des axes de progression et mieux orienter la formation Sécurité.

✓ Les PNC (en sup de PEQ) qui effectueront ces observations ont été sélectionnés par la Direction, ils bénéficieront d'une formation spécifique ainsi que de vols d'accompagnement.

✓ Les vols seront représentatifs de l'exploitation, concerneront toutes les divisions y compris les Bases Province, ainsi que tous les avions.

Les résultats seront connus au début de l'année prochaine, et cette expérience a vocation à se renouveler, afin de vérifier les tendances et la pertinence des solutions mises en place.

NOMBRE DE QUALIFS LC

La Direction a enfin compris que l'augmentation du nombre de PNC compétents au sein de chaque équipage améliore la sécurité des vols et facilite l'organisation du travail à bord.

Les objectifs d'Air France pour 2014 (PNC 100%) :

- **2%** des PNC auront 1 compétence (*39% aujourd'hui*).
- **79%** des PNC auront 2 compétences (*43% aujourd'hui*)
- **19%** auront 3 compétences (*16% aujourd'hui*).

soit 98% des PNC avec 2 ou 3 compétences

- fin 2013 → **100%** des vols 777 seront créés, en élabo, uniquement avec des PNC compétents.
- fin 2014 → **100%** des vols 330/340 et 747 uniquement avec des PNC compétents.

Nous avons demandé la mise en place d'un DDA "machine préférentielle" pour essayer de contenter le plus grand nombre de PNC.

Nous avons demandé une meilleure répartition entre les PNC des vols sur 330/340 et 380. Pour certains, la faible récurrence de ces vols sur leurs TDS ne leur permet pas d'acquiescer des automatismes.

Nous avons souligné l'importance d'augmenter d'abord les compétences des PNC qui n'ont qu'une qualif, avant de donner une 3^{ème} compétence aux autres.

Reste la problématique de l'utilisation des PCB. Nous suivrons attentivement toutes ces évolutions.

CRPN

La réforme de la retraite sécu (*passage progressif de 60 à 62 ans de l'âge de la retraite*) a pour conséquence que les PN qui ont liquidé leur retraite CRPN avant janvier 2012 perdent le bénéfice de la MAJO CRPN sans pouvoir liquider leur retraite sécu. Certains peuvent donc se trouver dans une situation financière délicate.

Le Conseil d'Administration de la CRPN a voté en septembre le principe d'une « allocation sociale » qui pourra être versée aux PN qui en font la demande et qui justifient d'un « besoin ». Le bénéfice de cette « allocation » dépendra des conditions de ressources du foyer et dépendra de la situation familiale (avec ou sans enfants à charge). Les demandes doivent être faites par écrit auprès de la CRPN.

ORANGE OU NON ?

Si vous souhaitez déclarer un téléphone de contact autre que l'Orange Air France, il faut :

✓ Déclarer sous e-RH le numéro de portable dans l'adresse de contact.

@ **iPn → eRH**

✓ Contacter le CPPE pour signifier que vous souhaitez recevoir les SMS sur votre portable déclaré sous eRH.

☎ **01 41 75 07 76**

L'entreprise devrait prochainement simplifier la procédure en remplaçant l'appel au CPPE par l'envoi d'un mail sur une adresse dédiée.

SUREFFECTIF PNC

La Compagnie a présenté le 18 septembre les mesures anti-sureffectif qu'elle mettra en place dès le 1^{er} octobre.

Pour la période hiver IATA 2012/2013, le sureffectif sera de 773 PNC (*pour octobre prochain, déjà 35 CCP, 175 CC, 253 HST en sureffectif*). Les nouvelles compo-peq sur 773 14J ainsi qu'en P génèrent, à elles seules, un sureffectif de 100 PNC.

LES MESURES:

➤ Non paiement des RADD dès octobre sauf bien sur les RADD Compo Peq qui sont **toujours** payables (ACG 4.7.5 p132).

➤ Lancement d'une campagne de congé sans solde.

➤ Facilitation de prolongation du congé sabbatique, parental, congé pour création d'entreprise, ou tout congé de même nature.

➤ Création d'une campagne de temps alterné hors quota dont la Direction fixera les modalités (*mois, taux*).

Ces mesures auront-elles un impact sur notre rémunération ?

Si la Compagnie ne met pas en place les règles de convergence de la rémunération prévues dans la proposition d'accord, le nombre de PNC au mini garanti risquerait bien d'exploser..

ADHÉSION UNAC-CGC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Mail :

Matricule :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si vous aussi vous veniez nous rejoindre !